

DECISION N°2016-00963 /MSHP-SG

Portant affectation de personnel

Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique,

- Vu la Constitution;
- Vu la Loi n°02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général de Fonctionnaires ;
- Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;
- Vu le Décret n°99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires du cadre de la Santé Publique ;
- Vu le Décret n° 2016-0022/P-RM du 15 janvier 2016, modifié portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu l'Arrêté n° 2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;
- Vu l'Arrêté n° 2016-1433/MTFP-CNCFP du 20 mai 2016 portant intégration dans la Fonction Publique ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les Techniciens Supérieurs de Santé, spécialité **Infirmiers d'Etat** dont les noms suivent, recrutés en qualité de fonctionnaires stagiaires, sont mis à la disposition des Gouverneurs des Régions ainsi qu'il suit :

Région de Kayes :

- M. Cheick Oumar BA, N° Mle 0148-465.K, célibataire ;
- Kotinin Salifou KONATE, N° Mle 0148-475.X, marié 01 enfant ;
- M. Lassana DEMBELE, N° Mle 0148-476.Y, mariée sans enfant ;
- M. Souleymane DEMBELE, N° Mle 0148-480.C, marié sans enfant.

Région de Koulikoro :

- M. Issiaka DEMBELE, N° Mle 0148-469.P, célibataire sans enfant ;
- M. Yaya DJIRE, N° Mle 0148-470.R, célibataire 04 enfants ;
- M. Bintily DEMBELE, N° Mle 0148-473.V, célibataire sans enfant.

Région de Sikasso :

- M. Chaka BALLO, N° Mle 0148-462.G, célibataire ;
- M. Hama DIALLO, N° Mle 0148-464.J, marié sans enfant ;
- M. Dramane BERTHE, N° Mle 0148-468.N, célibataire.

Région de Ségou :

- M. Boubacar Sidiki BOUARE, N° Mle 0148-466.L, célibataire ;
- Mme Kadidia BAGAYOKO, N° Mle 0148-467.M, célibataire 01 enfant ;
- M. Balla COULIBALY, N° Mle 0148-479.B, célibataire.

Région de Mopti :

- M. Bakary DIAGOURAGA, N° Mle 0148-463.H, marié 02 enfants ;
- M. Malick KONATE, N° Mle 0148-472.T, célibataire ;
- M. Débora DIAGNE, N° Mle 0148-478.A, marié sans enfant.

Région de Tombouctou :

- M. Boubacar COULIBALY, N° Mle 0148-481.D, célibataire ;
- M. Moulaye BARRY, N° Mle 0148-482.E, mariée 02 enfants ;
- M. Younoussou MAIGA, N° Mle 0148-484.G, mariée 01 enfant ;
- M. Yéhiya MAIGA, N° Mle 0148-486.J, célibataire.

Région de Gao :

- Mme Rokia BAGAYOKO, N° Mle 0148-471.S, mariée célibataire ;
- M. Issa Mahamane MAIGA, N° Mle 0148-477.Z, mariée 02 enfants ;
- M. Oumar KOUMARE, N° Mle 0148-483.F, marié sans enfant ;
- M. Aboubacar OUATTARA, N° Mle 0148-485.H, célibataire.

Région de Ménaka :

- M. Boubacar TOURE, N° Mle 0148-474.W, célibataire.

Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressés sont pris en charge à compter de la date de prise de service.

Article 3 : Les intéressés voyagent accompagnés des membres de leurs familles régulièrement à charge.

Imputation : Budget National

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

Bamako, le 27 JUIN 2016

Ampliations

MSHP.....	1
MTFPRE-DNFPP.....	2
MEF-DGB-CF-BCS-Trésor-Transit.....	6
DNS-CPS-IS.....	3
Gouv.-DRS/Kayes-Kkro-sksso-Ségou-Mopti-Tbtou-Gao-Ménaka	16
Intéressés et dossiers.....	40
DRH.....	10

**P/Le Ministre de la Santé et
de l'Hygiène Publique P.O
Le Secrétaire Général.**

Dr Bakary DIARRA



DECISION N°2016-00962 /MSHP-SG

Portant affectation de personnel

Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général de Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n°99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires du cadre de la Santé Publique ;

Vu le Décret n° 2016-0022/P-RM du 15 janvier 2016, modifié portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'Arrêté n° 2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;

Vu l'Arrêté n° 2016-1433/MTFP-CNCFP du 20 mai 2016 portant intégration dans la Fonction Publique ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent, recrutés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaires stagiaires, reçoivent les affectations ci-après :

Hôpital du Mali :

- M. Bourama SANGARE, n° Mle 0148.457-B, Assistant Médical, spécialité Radiothérapie, marié, 01 enfant âgé de 4 ans ;
- M. Ara Nestor KEITA, n° Mle 0148.458-C, Assistant Médical, spécialité Radiothérapie, célibataire sans enfant ;
- M. Bakary BERTHE, n° Mle 0148.459-D, Assistant Médical, spécialité Radiothérapie, marié, 02 enfants âgés de 2 ans et 45 jours ;
- M. Kollet dit Oumar SANGARE, n° Mle 0148.460-E, Assistant Médical, spécialité Radiothérapie, célibataire sans enfant ;
- M. Souleymane DEMBELE, n° Mle 0148.461-F Assistant Médical, spécialité Radiothérapie, célibataire sans enfant.

Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments :

- M. Aboubacar Sidiki TRAORE, n° Mle 0148.454-Y, Ingénieur Sanitaire, spécialité Microbiologie Alimentaire, marié, 03 enfants âgés de 6-3 ans et 3 mois.

Institut National de Recherche en Santé Publique :

- M. Kalilou MARIKO, n° Mle 0148.455-Z, Ingénieur Sanitaire, spécialité Biologie Médicale, marié, 01 enfant âgé de 3 ans.

Hôpital de Kayes :

- M. Oumar NIARE, n° Mle 0148.456-A, Ingénieur Sanitaire, spécialité Biologie Médicale, marié 03 enfants âgés de 7-4 ans et 2 semaines.

Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressés sont pris en charge à compter de la date de prise de service.

Article 3 : Les intéressés voyagent accompagnés des membres de leurs familles régulièrement à charge.

Imputation : Budget National

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

Bamako, le 27 JUIN 2016

Ampliations

MSHP.....	1
MTFPRE-DNFPP.....	2
MEF-DGB-CF-BCS-Trésor.....	5
DNS-CPS-IS.....	3
Hôpital du Mali-INRSP-ANSSA-Hôpital de Kayes....	4
Intéressés et dossiers.....	16
DRH.....	10

P/Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique P.O
Le Secrétaire Général,

Dr Bakary DIARRA



DECISION N°2016-00961/MSHP-SG

Portant affectation de personnel

Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique,

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi n°02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général de Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n°99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires du cadre de la Santé Publique ;
Vu le Décret n° 2016-0022/P-RM du 15 janvier 2016, modifié portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'Arrêté n° 2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;
Vu l'Arrêté n° 2016-1433/MTFP-CNCFP du 20 mai 2016 portant intégration dans la Fonction Publique ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les Techniciens Supérieurs de Santé, spécialité **Hygiène Assainissement** dont les noms suivent, recrutés en qualité de fonctionnaires stagiaires, sont affectés ainsi qu'il suit :

District de Bamako :

- Mme. Esther COULIBALY, N° Mle 0148.530-J, mariée 04 enfants ;
- M. Abdoul Wahid MAIGA, N° Mle 0148.528-G, célibataire.

Centre Hospitalier Universitaire du Point G:

- M. Daouda GOITA, N° Mle 0148.529-H, célibataire.

Hôpital de Kayes :

- M. Moussa SOGORE, N° Mle 0148.527-F, célibataire.

Hôpital de Ségou :

- M. Mohamed Aly KONE, N° Mle 0148.531-K, célibataire.

Région de Mopti :

- M. Hassane BOCOUM, N° Mle 0148.532-L, célibataire.

Hôpital de Mopti :

- M. Yacouba SIDIBE, N° Mle 0148.533-M, célibataire.

Hôpital de Tombouctou :

- M. Aboubacar YALCOUYE, N° Mle 0148.535-P, célibataire.

Hôpital de Gao :

- M. Oumar DIARRA, N° Mle 0148.534-N, célibataire.

Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressés sont pris en charge à compter de la date de prise de service.

Article 3 : Les intéressés voyagent accompagnés des membres de leurs familles régulièrement à charge.

Imputation : Budget National

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

Bamako, le 27 JUIN 2016

Ampliations

MSHP.....	1
MTFPRE-DNFPP.....	2
MEF-DGB-CF-BCS-Trésor-Transiit.....	6
DNS-CPS-IS.....	3
Gouv.-DRS/Bko-Mopti.....	4
CHU Pt G-Hôp Kayes-Ségou-Mopti- Tbtou-Gao.....	6
Intéressés et dossiers.....	18
DRH.....	10

**P/Le Ministre de la Santé et
de l'Hygiène Publique P.O
Le Secrétaire Général,**

Dr Bakary DIARRA



DECISION N°2016-00980 /MSHP-SG

Portant affectation de personnel

Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n°02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général de Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n°99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires du cadre de la Santé Publique ;
Vu le Décret n° 2016-0022/P-RM du 15 janvier 2016, modifié portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'Arrêté n° 2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;
Vu l'Arrêté n° 2016-1433/MTFP-CNCFP du 20 mai 2016 portant intégration dans la Fonction Publique ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les Techniciens de Santé, spécialité **Obstétrique** dont les noms suivent, recrutés en qualité de fonctionnaires stagiaires, sont mis à la disposition des Gouverneurs des Régions ainsi qu'il suit :

Région de Kayes :

- Mme Suzanne TOGO, N° Mle 0148.609-Z, célibataire ;
- Mme Adiarra TOGO, N° Mle 0148.611-B, mariée 01 enfant ;

Région de Koulikoro :

- Mme Nagnouma dite Mama DOUMBIA, N° Mle 0148.620-L, mariée 01 enfant ;
- Mme Nana TOURE, N° Mle 0148.602-R, mariée 02 enfants ;
- Mme Djénan MC Nanéma DIARRA, N° Mle 0148.612-C, célibataire.

Région de Sikasso :

- Mme Mariam FOFANA, N° Mle 0148.601-P, célibataire.

Région de Ségou :

- Mme Fatoumata CISSE, N° Mle 0148.608-Y, mariée 03 enfants ;
- Mme Salama NOMOGO, N° Mle 0148.606-W, célibataire.

Région de Mopti :

- Mme Kadidia CISSE, N° Mle 0148.604-T, célibataire ;
- Mme Kadia DEMBELE, N° Mle 0148-605-V, célibataire ;
- Mme Kadiatou MAIGA, N° Mle 0148-616-G, célibataire ;
- Mme Hawa CAMARA, N° Mle 0148.610-A, mariée 02 enfants ;

Région de Tombouctou :

- Mme Djénéba SAMAKE, N° Mle 0148.607-X, marié 05 enfants ;
- Mme Aissata DEME, N° Mle 0148.615-F, mariée 02 enfants ;
- Mme Fanta SOW, N° Mle 0148.617-H, mariée 01 enfant ;
- Mme Fatoumata Amadou MAIGA, N° Mle 0148.618-J, mariée 01 enfant.

Région de Gao :

- Mme Hadèye TOURE, N° Mle 0148.603-S, mariée 02 enfants ;
- Mme Marie SAGARA, N° Mle 0148.613-D, mariée 01 enfant ;
- Mme Mariama Tahirou DJIRE, N° Mle 0148.614-E, célibataire.

Région de Ménaka :

- Mme Fatoumata Néré NIANTAO, N° Mle 0148-619.K, mariée 02 enfants.

Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressés sont pris en charge à compter de la date de prise de service.

Article 3 : Les intéressés voyagent accompagnés des membres de leurs familles régulièrement à charge.

Imputation : Budget National

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

Bamako, le 27 JUIN 2016

Ampliations

MSHP.....	1
MTFPRE-DNFPP.....	2
MEF-DGB-CF-BCS-Trésor-Transit.....	6
DNS-CPS-IS.....	3
Gouv.-DRS/Kayes-Kkro-skso-Ségou-Mopti-Tbtou-Gao-Ménaka.....	2
Intéressés et dossiers.....	16
DRH.....	40
	10

**P/Le Ministre de la Santé et
de l'Hygiène Publique P.O**

Le Secrétaire Général,

Dr Bakary DIARRA



DECISION N°2016-00959 /MSHP-SG

Portant affectation de personnel

Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général de Fonctionnaires ;
- Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;
- Vu le Décret n°99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires du cadre de la Santé Publique ;
- Vu le Décret n° 2016-0022/P-RM du 15 janvier 2016, modifié portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu l'Arrêté n° 2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;
- Vu l'Arrêté n° 2016-1433/MTFP-CNCFP du 20 mai 2016 portant intégration dans la Fonction Publique ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les Techniciens Supérieurs de Santé, spécialité **Odontostomatologie** dont les noms suivent, recrutés en qualité de fonctionnaires stagiaires, sont affectés ainsi qu'il suit :

Région de Kayes:

- M. Daouda SIDIBE, N° Mle 0148.558-R, marié sans enfant.

Région de Koulikoro :

- M. Chaka Dougoufana COULIBALY, N° Mle 0148.557-P, célibataire.

Région de Ségou :

- M. Issa SYLLA, N° Mle 0148.559-S, célibataire ;
- M. Makan CISSOKO, N° Mle 0148.560-T, marié 03 enfants.

Région de Mopti :

- M. Daouda MAGADJI, N° Mle 0148.561-V, marié sans enfant.

Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressés sont pris en charge à compter de la date de prise de service.

Article 3 : Les intéressés voyagent accompagnés des membres de leurs familles régulièrement à charge.

Imputation : Budget National

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

Bamako, le 27 JUIN 2016

Ampliations

MSHP.....	1
MTFPRE-DNFPP.....	2
MEF-DGB-CF-BCS-Trésor-Transit.....	6
DNS-CPS-IS.....	3
Gouv.-DRS/Kayes-Kkro-Ségou-Mopti.....	8
Intéressés et dossiers.....	10
DRH.....	10

P/Le Ministre de la Santé et
de l'Hygiène Publique

Le Secrétaire Général

Dr Bakary DIARRA



SECRETARIAT GÉNÉRAL

00958

DECISION N°2016- /MSHP-SG
Portant affectation de personnel

Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n°02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général de Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n°99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires du cadre de la Santé Publique ;
Vu le Décret n° 2016-0022/P-RM du 15 janvier 2016, modifié portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'Arrêté n° 2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;
Vu l'Arrêté n° 2016-1433/MTFP-CNCFP du 20 mai 2016 portant intégration dans la Fonction Publique ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les Techniciens Supérieurs de Santé, spécialité **Ophtalmologie** dont les noms suivent, recrutés en qualité de fonctionnaires stagiaires, sont affectés ainsi qu'il suit :

Région de Kayes:

- M. Mamoudou SIDIBE, N° Mle 0148.566-A, célibataire.

Région de Koulikoro :

- M. Boubacar MAIGA, N° Mle 0148.562-W, marié 01 enfant.

Région de Sikasso :

- M. Melé dit Boubakar COUMARE, N° Mle 0148.564-Y, marié 06 enfants ;
- M. Mary TRAORE, N° Mle 0148.563-X, marié 02 enfants.

Région de Mopti :

- M. David COULIBALY, N° Mle 0148.565-Z, célibataire ;

Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressés sont pris en charge à compter de la date de prise de service.

Article 3 : Les intéressés voyagent accompagnés des membres de leurs familles régulièrement à charge.

Imputation : Budget National

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

Bamako, le 27 JUIN 2016

Ampliations

MSHP.....	1
MTFPRE-DNFPP.....	2
MEF-DGB-CF-BCS-Trésor-Transit.....	6
DNS-CPS-IS.....	3
Gouv.-DRS/Kayes-Kkro-Skso-Mopti.....	8
Intéressés et dossiers.....	10
DRH.....	10

P/Le Ministre de la Santé et
de l'Hygiène Publique R. O.
Le Secrétaire Général

Dr Bakary DIARRA



00959
DECISION N°2016-_____ /MSHP-SG

Portant affectation de personnel

Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n°02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général de Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n°99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires du cadre de la Santé Publique ;
Vu le Décret n° 2016-0022/P-RM du 15 janvier 2016, modifié portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'Arrêté n° 2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;
Vu l'Arrêté n° 2016-1433/MTFP-CNCFP du 20 mai 2016 portant intégration dans la Fonction Publique ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les Techniciens Supérieurs de Santé, spécialité **Ophtalmologie** dont les noms suivent, recrutés en qualité de fonctionnaires stagiaires, sont affectés ainsi qu'il suit :

Région de Kayes:

- M. Mamoudou SIDIBE, N° Mle 0148.566-A, célibataire.

Région de Koulikoro :

- M. Boubacar MAIGA, N° Mle 0148.562-W, marié 01 enfant.

Région de Sikasso :

- M. Melé dit Boubakar COUMARE, N° Mle 0148.564-Y, marié 06 enfants ;
- M. Mary TRAORE, N° Mle 0148.563-X, marié 02 enfants.

Région de Mopti :

- M. David COULIBALY, N° Mle 0148.565-Z, célibataire ;

Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressés sont pris en charge à compter de la date de prise de service.

Article 3 : Les intéressés voyagent accompagnés des membres de leurs familles régulièrement à charge.

Imputation : Budget National

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

Bamako, le 27 JUIN 2016

Ampliations

MSHP.....	1
MTFPRE-DNFPP.....	2
MEF-DGB-CF-BCS-Trésor-Transit.....	6
DNS-CPS-IS.....	3
Gouv.-DRS/Kayes-Kkro-Skso-Mopti.....	8
Intéressés et dossiers.....	10
DRH.....	10

P/Le Ministre de la Santé et
de l'Hygiène Publique P.O
Le Secrétaire Général

Dr Bakary DIARRA



DECISION N°2016-00957 /MSHP-SG

Portant affectation de personnel

Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique,

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi n°02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général de Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n°99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires du cadre de la Santé Publique ;
Vu le Décret n° 2016-0022/P-RM du 15 janvier 2016, modifié portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'Arrêté n° 2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;
Vu l'Arrêté n° 2016-1433/MTFP-CNCFP du 20 mai 2016 portant intégration dans la Fonction Publique ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les Techniciens de Santé, spécialité **Santé Publique** dont les noms suivent, recrutés en qualité de fonctionnaires stagiaires, sont affectés ainsi qu'il suit :

Centre Hospitalier Universitaire Gabriel TOURE :

- Mme Safiatou TRAORE, N° Mle 0148.567-B, mariée 1 enfant ;
- M. Oumar COULIBALY, N° Mle 0148.568-C, marié 03 enfants ;
- M. Tiékoroba TRAORE, N° Mle 0148.576-L, marié 02 enfants.

Centre Hospitalier Universitaire DU POINT-G :

- Mme Zéinabou Abdramane TRAORE, N° Mle 0148.569-D, célibataire ;
- Mme Malado COULIBALY, N° Mle 0148.571-F, célibataire ;
- Mme Mariam COULIBALY, N° Mle 0148.578-N, mariée 03 enfants.

District de Bamako :

- Mme Mariam COULIBALY, N° Mle 0148.584-W, mariée sans enfant ;
- M. Kalilou COULIBALY, N° Mle 0148.581-S, célibataire sans enfant.

Région de Kayes :

- Mme Kassé CAMARA, N° Mle 0148.572-G, mariée 03 enfants ;
- Mme Aissata DIALLO, N° Mle 0148.573-H, mariée 03 enfants ;
- M. Bréma DIALLO, N° Mle 0148.574-J, célibataire sans enfant.

Région de Koulikoro :

- M. Soungalo BENGALY, N° Mle 0148.570-E, marié 01 enfant.

Région de Mopti :

- Mme Fatoumata DRAME, N° Mle 0148.577-M, mariée 02 enfants ;
- M. Mohamed COULIBALY, N° Mle 0148.575-K, marié 02 enfants.

Région de Tombouctou :

- M. Oumar IBRAHIM, N° Mle 0148.582-T, célibataire ;
- Mme Minata WALET SIDI, N° Mle 0148.585-X, Célibataire ;
- Mme Safiatou COULIBALY, N° Mle 0148.583-V, mariée 02 enfants ;
- Mme Oumou Kéoukolo TRAORE, N° Mle 0148.586-Y, mariée sans enfant.

Région de Gao :

- Mme Koumba DIAKITE, N° Mle 0148.579-P, mariée 04 enfants ;
- Mme Hadja Fanta CAMARA, N° Mle 0148.580-R, célibataire sans enfant.

Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressés sont pris en charge à compter de la date de prise de service.

Article 3 : Les intéressés voyagent accompagnés des membres de leurs familles régulièrement à charge.

Imputation : Budget National

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

Bamako, le 27 JUIN 2016

Ampliations

MSHP.....	1
MTFPRE-DNFPP.....	2
MEF-DGB-CF-BCS-Trésor-Transit.....	6
DNS-CPS-IS.....	3
Gouv.-DRS/Bko-Kayes-Kkro-Mopti-Tbtou-Gao-.Ménaka	14
CHU-GT- CHU-PG.....	2
Intéressés et dossiers.....	40
DRH.....	10

**P/Le Ministre de la Santé et
de l'Hygiène Publique P.O
Le Secrétaire Général**



DECISION N°2016-00956 /MSHP-SG

Portant affectation de personnel

Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique,

- Vu la Constitution;
- Vu la Loi n°02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général de Fonctionnaires ;
- Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;
- Vu le Décret n°99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires du cadre de la Santé Publique ;
- Vu le Décret n° 2016-0022/P-RM du 15 janvier 2016, modifié portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu l'Arrêté n° 2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;
- Vu l'Arrêté n° 2016-1433/MTFP-CNCFP du 20 mai 2016 portant intégration dans la Fonction Publique ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les Techniciens Supérieurs de Santé, spécialité **Sage-femme** dont les noms suivent, recrutés en qualité de fonctionnaires stagiaires, sont mis à la disposition des Gouverneurs de Région ainsi qu'il suit :

Région de Kayes :

- Mme Yatimbé GUINDO, N° Mle 0148-499.Z, mariée 03 enfants ;
- Mme Alima DEMBELE, N° Mle 0148-501.B, mariée 03 enfants ;
- Mme Safiatou FOMBA, N° Mle 0148-516.T, mariée 01 enfant ;
- Mme Nana FOFANA, N° Mle 0148-519.X, mariée 02 enfants ;
- Mme Fatoumata DAO, N° Mle 0148-525.D, mariée 02 enfants.

Région de Koulikoro :

- Mme Mariam SIMPARA, N° Mle 0148-504.E, célibataire ;
- Mme Farima TRAORE, N° Mle 0148-503.D, mariée 04 enfants ;
- Mme Fatoumata FANE, N° Mle 0148-506.G, célibataire ;
- Mme Kadiatou DEMBELE, N° Mle 0148-513.P, mariée 02 enfants ;
- Mme Karidja DEGOGA, N° Mle 0148-518.W, mariée sans enfant.

Région de Sikasso :

- Mme Korotimi DEMBELE, N° Mle 0148-521.Z, mariée sans enfant ;
- Mme Sakinatou KONATE, N° Mle 0148-497.X, célibataire 01 enfant ;
- Mme Aichatou BALLO, N° Mle 0148-507.H, mariée 01 enfant ;
- Mme Ablavi Mado FIALLEY, N° Mle 0148-508.J, célibataire ;
- Mme Minata TANGARA, N° Mle 0148-520.Y, célibataire 01 enfant.

Région de Ségou :

- Mme Mariam Mamadou FOFANA, N° Mle 0148-502.C, mariée 04 enfants ;
- Mme Hassanatou MAIGA, N° Mle 0148-498.Y, Mariée 02 enfants ;
- Mme Oumou DEMBELE, N° Mle 0148-505.F, célibataire 01 enfant ;

- Mme Jokebed dite Jély SAYE, N° Mle 0148-509.K, mariée sans enfant ;
- Mme Ba Guésé dite Man KONATE, N° Mle 0148-511.M, célibataire.

Région de Mopti :

- Mme Bintou SANOGO, N° Mle 0148-512.N, célibataire ;
- Mme Marie Claire DAKOUO, N° Mle 0148-510.L, mariée 01 enfant ;
- Mme Djénéba DEMBELE, N° Mle 0148-514.R, mariée 02 enfants ;
- Mme Mariétou DOUMBIA, n° Mle 0148.0148.500-A.

Région de Tombouctou :

- Mme Ramata COULIBALY, N° Mle 0148-517.V, célibataire ;
- Mme Mariam DAMANGO, N° Mle 0148-522.A, mariée 01 enfant ;

Région de Gao :

- Mme Fatoumata DEMBELE, N° Mle 0148-523.B, mariée 03 enfants ;
- Mme Oumou SANGARE, N° Mle 0148-524.C, mariée sans enfant.

Région de Ménaka :

- Mme Alice dite Lougoutio SANOGO, N° Mle 0148-526.E, mariée sans enfant ;
- Mme Kadidia DOUMBIA, n° Mle 0148.515-S.

Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressés sont pris en charge à compter de la date de prise de service.

Article 3 : Les intéressés voyagent accompagnés des membres de leurs familles régulièrement à charge.

Imputation : Budget National

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

Bamako, le 27 JUIN 2016

Ampliations

MSHP.....	1
MTFPRE-DNFPP.....	2
MEF-DGB-CF-BCS-Trésor-Transiit.....	6
DNS-CPS-IS.....	3
Gouv.-DRS/Kayes-Kkro-sksso-Ségou-Mopti-Tbtou-Gao-Ménaka.	16
Intéressées et dossiers.....	40
DRH.....	10

**P/Le Ministre de la Santé et
de l'Hygiène Publique P.O
Le Secrétaire Général**



DECISION N°2016-00955 /MSHP-SG

Portant affectation de personnel

Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique,

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi n°02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général de Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n°99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires du cadre de la Santé Publique ;
Vu le Décret n° 2016-0022/P-RM du 15 janvier 2016, modifié portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'Arrêté n° 2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;
Vu l'Arrêté n° 2016-1433/MTFP-CNCFP du 20 mai 2016 portant intégration dans la Fonction Publique ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les Techniciens Supérieurs de Santé, spécialité **Biologie Médicale** dont les noms suivent, recrutés en qualité de fonctionnaires stagiaires, sont mis à la disposition des Gouverneurs de Région ainsi qu'il suit :

Centre Hospitalier Universitaire du Point G :

Mme Lucienne dite Sira KAMISSOKO, N° Mle 0148-547.D, célibataire ;
M. Famakan DEMBELE, N° Mle 0148-545.B, célibataire.

Région de Kayes :

Mme Aminata KONE, N° Mle 0148-544.A, mariée, 02 enfants.

Région de Koulikoro :

Mme Kadidiatou BOUARE, N° Mle 0148-546.C, mariée, 01 enfant.

Région de Sikasso :

Mme Halimatou NIENTAO, N° Mle 0148-543.Z, célibataire, 01 enfant.

Région de Ségou :

M. Dibi Jean Emmanuel KAMATE, N° Mle 0148-548.E, célibataire 01 enfant.

Région de Mopti :

M. Ives Marie DIARRA, N° Mle 0148-549.F, célibataire.

Région de Tombouctou :

M. Mady SAWADOGO, N° Mle 0148-551.H, célibataire.

Hôpital de Tombouctou :

Mme Ramatou BAGAYOKO, N° Mle 0148-550.G, mariée, 02 enfants.

Région de Gao :

M. Fousseyni TRAORE, N° Mle 0148-552.J, célibataire.

Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressés sont pris en charge à compter de la date de prise de service.

Article 3 : Les intéressés voyagent accompagnés des membres de leurs familles régulièrement à charge.

Imputation : Budget National

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

Bamako, le 27 JUIN 2016

Ampliatiions

MSHP.....	1
MTFPRE-DNFPP.....	2
MEF-DGB-CF-BCS-Trésor-Transit.....	6
DNS-CPS-IS.....	3
Gouv.-DRS/Kayes-Kkro-sksso-Ségou-Mopti-Tbtou-Gao-Ménaka	16
Intéressés et dossiers.....	40
DRH.....	10

**P/Le Ministre de la Santé et
de l'Hygiène Publique P.O
Le Secrétaire Général**



Dr Bakary DIARRA



DECISION N°2016-00954 /MSHP-SG

Portant affectation de personnel

Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n°02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général de Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n°99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires du cadre de la Santé Publique ;
Vu le Décret n° 2016-0022/P-RM du 15 janvier 2016, modifié portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'Arrêté n° 2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;
Vu l'Arrêté n° 2016-1433 ; 143/MTFP-CNCFP du 20 mai 2016 portant intégration dans la Fonction Publique ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les Médecins spécialistes dont les noms suivent, recrutés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaires stagiaires, sont affectés ainsi qu'il suit :

Direction Nationale de la Santé :

- M. Ahmadou BOLY, n° Mle 0148.394-E, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Epidémiologie, célibataire sans enfant.

Centre National d'Appui à la Lutte contre la Maladie :

- M. Bertin DEMBELE, n° Mle 0148.417-F, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Chirurgie Réparatrice et Plastique, célibataire sans enfant.

Centre Hospitalier Universitaire du Point-G :

- Ibrahim Sory PAMANTA, n° Mle 0148.384-T, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Rhumatologie, marié, 01 enfant ;
- Mme Fanta SANGARE, n° Mle 0148.385-V, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Rhumatologie, célibataire sans enfant ;
- M. Seydou DIALLO, n° Mle 0148.386-W, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Rhumatologie, marié, 01 enfant ;
- M. Youlouza COULIBALY, n° Mle 0148.401-M, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Imagerie Médicale, célibataire, 01 enfant.

Hôpital du Mali :

- M. Boubacar Mami TOURE, n° Mle 0148.402-N, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Imagerie Médicale, marié, 01 enfant âgé de 3 ans.

Centre de Recherche et de Lutte contre la Drépanocytose :

- Mme Mariam KANTA, n° Mle 0148.416-E, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, Pédiatrie, mariée, 02 enfants.

District de Bamako :

- M. Salif DIARRA, n° Mle 0148.396-G, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Gynécologie-Obstétrique, marié, 01 enfant âgé de 6 mois (Pour servir au Centre de Santé Chérifila).
- M. Moussa BAGAYOGO, n° Mle 0148.397-H, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Gynécologie-Obstétrique, marié, 02 enfants âgés de 7 ans et 18 mois (Pour servir au Centre Gavardo) ;
- M. Moctar COULIBALY, n° Mle 0148.403-P, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Néphrologie, marié sans enfant ((Pour servir au Centre Gavardo) ;
- Mme Awa DEMBELE, n° Mle 0148.415-D, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Pédiatrie, célibataire sans enfant ((Pour servir au Centre Gavardo).

Région de Kayes :

- M. Lassina GOITA, n° Mle 0148.380-N, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Anesthésie-Réanimation, marié sans enfant.

Hôpital de Kayes :

- M. Youssouf GUINDO, n° Mle 0148.371-D, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Cardiologie, marié sans enfant ;
- M. Sadio DEMBELE, n° Mle 0148.378-L, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Anesthésie-Réanimation, marié, 04 enfants âgés de 13-7-5 ans et 6 mois ;
- M. Hamadassaliha AGALY, n° Mle 0148.388-Y, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Neurochirurgie, célibataire sans enfant ;
- M. Drissa KATILE, n° Mle 0148.408-W, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Hépatogastroentérologie, marié, 03 enfants âgés de 7, 3 ans et 1 an.

Région de Koulikoro :

- M. Solomane TRAORE, n° Mle 0148.372-E, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Santé Communautaire, marié, 02 enfants âgés de 2 ans et 9 mois ;
- M. Bakary KEITA, n° Mle 0148.381-P, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Anesthésie-Réanimation, marié 03 enfants ;
- M. Daouda SANGARE, n° Mle 0148.390-A, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Urologie, marié, 02 enfants âgés de 6 et 2 ans ;
- Mme Ramatoulaye HAIDARA, n° Mle 0148.398-J, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Gynécologie-Obstétrique, célibataire sans enfant ;
- Mme Mariam KONATE, n° Mle 0148.404-R, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Dermatologie, marié, 01 enfant âgé de 3 ans.

Hôpital de Kati :

- M. Mamadou BENGALY, n° Mle 0148.382-R, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Anesthésie-Réanimation, marié, 02 enfants âgés de 6 et 3 ans ;
- M. Soumana TRAORE, n° Mle 0148.391-B, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Chirurgie Traumatologie-Orthopédie, marié, 03 enfants âgés de 5-3 et 2 ans ;
- M. Nagou TOLO, n° Mle 0148.413-B, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Médecine Interne, marié, 01 enfant âgé de 1 an.

Région de Sikasso :

- M. Soungalo DIAKITE, n° Mle 0148.395-F, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Epidémiologie, célibataire sans enfant ;

- M. Abdoulaye MAIGA, n° Mle 0148.409-X, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Hépatogastroentérologie, marié sans enfant.

Hôpital de Sikasso :

- M. Oumar DIALLO, n° Mle 0148.375-H, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Ophtalmologie, marié, 02 enfants âgés de 4 ans et 7 mois ;
- M. Moussa DEMBELE, n° Mle 0148.379-M, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Anesthésie-Réanimation, marié, 01 enfant âgé de 2 ans ;
- M. Saïdou TOURE, n° Mle 0148.405-S, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Dermatologie, célibataire sans enfant.

Région de Ségou :

- M. Mory COULIBALY, n° Mle 0148.374-G, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Ophtalmologie, marié, 02 enfants âgés de 2 ans et 1 mois ;
- M. Alpha SINGUEPIRE, n° Mle 0148.387-X, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Neurochirurgie, marié, 01 enfant de 18 mois ;
- M. Ousmane KONE, n° Mle 0148.389-Z, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Urologie, marié, 02 enfants âgés de 6 ans et 11 mois.

Hôpital de Ségou :

- M. Gounon SAYE, n° Mle 0148.373-F, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Ophtalmologie, marié, 02 enfants âgés de 11 ans et 4 ans ;
- M. Boubacar Mamadou DRAME, n° Mle 0148.392-C, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Chirurgie Maxillo-faciale et Stomatologie, célibataire sans enfant ;
- M. Mosseré CAMARA, n° Mle 0148.640-J, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Imagerie Médicale, célibataire ;
- M. Boua Daoud CAMARA, n° Mle 0148.412-A, Médecin, Pharmacie et Odonto-Stomatologue, spécialité Médecine Interne, marié, 01 enfant âgé de 2 ans.

Région de Mopti :

- Mme Ouatou MALLE, n° Mle 0148.410-Y, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Hépatogastroentérologie, mariée, 03 enfants âgés de 8-5 et 2 ans.

Hôpital de Mopti :

- Mme Korotimou MALLE, n° Mle 0148.370-C, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Chirurgie Pédiatrique, mariée sans enfant ;
- M. Thioukany THERA, n° Mle 0148.393-D, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Chirurgie Maxillo-faciale et Stomatologie, célibataire sans enfant ;
- M. Sirama DIARRA, n° Mle 0148.399-K, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Gynécologie-Obstétrique, marié, 01 enfant âgé de 4 ans ;
- Mme Mariam DIARRA, n° Mle 0148.406-T, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Dermatologie, mariée, 03 enfants âgés de 10-7 ans et 5 mois.

Hôpital de Tombouctou :

- M. Seydou SOGOBA, n° Mle 0148.400-L, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Gynécologie-Obstétrique, marié, 02 enfants âgés de 7 ans et 14 mois ;

Hôpital de Gao :

- M. Modibo DIAKITE, n° Mle 0148.383-S, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Anesthésie-Réanimation, marié, 01 enfant âgé de 11 mois ;

- M. Madou SISSOKO, n° Mle 0148.407-V, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Dermatologie, marié, 01 enfant âgé de 3 ans ;
- M. Hamadoun GUINDO, n° Mle 0148.411-Z, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Hépatogastroentérologie, marié sans enfant ;
- M. Karim DAO, n° Mle 0148.414-C, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Médecine Interne, marié 01 enfant âgé de 2 ans.

Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressés sont pris en charge à compter de la date de prise de service.

Article 3 : Les intéressés voyagent accompagnés des membres de leurs familles régulièrement à charge.

Imputation : Budget National

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

Bamako, le 27 JUIN 2016

Ampliations

MSHP.....	1
MTFPRE-DNFPP.....	2
MEF-DGB-CF-BCS-Trésor.....	5
DNS-CPS-IS.....	3
Tous Gouv.et DRS.....	18
Intéressés et dossiers.....	96
DRH.....	10

**P/Le Ministre de la Santé et
de l'Hygiène Publique P.O
Le Secrétaire Général,**



Dr Bakary DIARRA



DECISION N°2016-00953 /MSHP-SG

Portant affectation de personnel

Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique,

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi n°02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général de Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n°99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires du cadre de la Santé Publique ;
Vu le Décret n° 2016-0022/P-RM du 15 janvier 2016, modifié portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'Arrêté n° 2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;
Vu l'Arrêté n° 2016-1433/MTFP-CNCFP du 20 mai 2016 portant intégration dans la Fonction Publique ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les Techniciens Supérieurs de Santé, spécialité **Radiologie** dont les noms suivent, recrutés en qualité de fonctionnaires stagiaires, sont affectés ainsi qu'il suit :

District de Bamako:

- M. Lassine COULIBALY, N° Mle 0148.536-R, célibataire ;
- M. Soumaïla SANGARE, N° Mle 0148.540-W célibataire ;
- Hamidou DIALLO, N° Mle 0148.541-X, célibataire.

Centre Hospitalier Universitaire de Kati :

- M. Bouyé DICKO, N° Mle 0148.537-S, marié, 02 enfants.

Région de Mopti :

- M. Kourabé COULIBALY, N° Mle 0148.539-V, marié sans enfant.

Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressés sont pris en charge à compter de la date de prise de service.

Article 3 : Les intéressés voyagent accompagnés des membres de leurs familles régulièrement à charge.

Imputation : Budget National

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

Bamako, le 27 JUIN 2016

Ampliations

MSHP.....	1
MTFPRE-DNFPP.....	2
MEF-DGB-CF-BCS-Trésor-Transit.....	6
DNS-CPS-IS.....	3
Gouv.-DRS/Bko-Kayes-Kkro-Mopti.....	8
CHU Kati.....	1
Intéressés et dossiers.....	14
DRH.....	10

P/Le Ministre de la Santé et
de l'Hygiène Publique P.O
Le Secrétaire Général

Dr Bakary DIARRA



DECISION N°2016-00952 /MSHP-SG

Portant affectation de Personnel

Le Ministre de la Santé et de Hygiène Publique,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires du Cadre de la Santé Publique ;
Vu le Décret n° 2016-0022/P-RM du 15 janvier 2016, portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'Arrêté n°2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;
Vu l'Arrêté n°2016-1433/MTFP-CNCFP du 20 mai 2016 portant intégration dans la Fonction Publique ;

DECIDE :

Article 1er : Les personnes dont les noms suivent recrutés en qualité de fonctionnaires stagiaires, sont affectés ainsi qu'il suit :

Cabinet du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique

- Mme Djénéba dite Sinsi TRAORE, n° Mle 0147.955-F, Attaché d'Administration, célibataire sans enfant.

Direction des Ressources Humaines

- Lassana SACKO, n° Mle 0148.278-Y, Ingénieur de la Statistique ;
- Mme Aminata Souleymane, n° Mle 0147.927-Z, Secrétaire d'Administration, mariée, 03 enfants ;
- Mme Yiribo Julien DEMBELE, n° Mle 0147.957-H, Attaché d'Administration, marié, sans enfant.
- M. Bakary KEITA, n° Mle 0148.188-W, Contrôleur des Finances, célibataire sans enfant ;
- M. Cheick Oumar TRAORE, n° Mle 0148.244-J, Technicien de l'Informatique, spécialité Informatique de Gestion célibataire sans enfant.

Direction Nationale de la Santé

- Mme Awa TRAORE, n° Mle 0147.925-X, Secrétaire d'Administration, célibataire sans enfant.

Inspection de la Santé

- Mme Bintou TRAORE, n° Mle 0147.926-Y, Secrétaire d'Administration, mariée 03 enfants.

Centre de Recherche d'Etudes et de Documentation pour la Survie de l'Enfant

- Mme Anna FOMBA, n° Mle 0147.930-C, Secrétaire d'Administration, mariée, 03 enfants.

Centre National de Transfusion Sanguine

- M. Drissa SANGARE, n° Mle 0147.956-G, Attaché d'Administration.

Hôpital du Mali

- M. Bakary TRAORE, n° Mle 0148.245-K, Technicien de l'Informatique, spécialité Informatique de Gestion, célibataire 0 enfant.

District de Bamako :

- Mme Fadimata ELHADJI, n° Mle 0147.929-B, Secrétaire d'Administration.

Région de Mopti

- M. M'Pè COULIBALY, n° Mle 0148.189-X, Contrôleur des Finances, marié, 01 enfant ;
- Ibrahima DIONE, n° Mle 0148.190-Y, Contrôleur des Finances, célibataire sans enfant.

Région de Gao

- Mme Aïssa Alidji TOURE, n° Mle 0147.954-E, Attaché d'Administration, célibataire 0 enfant.

Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressés sont pris en charge à compter de la date de prise de service.

Article 3 : Les agents affectés dans les régions voyagent accompagnés des membres de leurs familles régulièrement à charge.

Imputation : Budget National

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /.

Ampliations

MSHP.....	1
MTFPRE-DNFPP.....	2
MEF-DGB-CF-BCS-Trésor-Transit.....	6
DNS-CPS-IS-DRH-CNTS-CREDOS.....	6
Gouv/DRS-Mopti-Gao-Hôpital Mali.....	5
Intéressés	14
DRH.....	10

Bamako, le 27 JUN 2016

P/Le Ministre de la Santé et
de l'Hygiène Publique / P.O
Le Secrétaire Général

Dr Bakary DIARRA



DECISION N°2016-00951 /MSHP-SG

Portant affectation de personnel

Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique,

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi n°02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général de Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n°99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires du cadre de la Santé Publique ;
Vu le Décret n° 2016-0022/P-RM du 15 janvier 2016, modifié portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'Arrêté n° 2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;
Vu l'Arrêté n° 2016-1433/MTFP-CNCFP du 20 mai 2016 portant intégration dans la Fonction Publique ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les Techniciens de Santé, spécialité **Labo-Pharmacie** dont les noms suivent, recrutés en qualité de fonctionnaires stagiaires, sont affectés ainsi qu'il suit :

Hôpital du Mali :

- Mme Fatoumata NANAKASSE, N° Mle 0148.632-A, mariée, 03 enfants.

Centre National de Transfusion Sanguine:

- M. Adama DIARRA, N° Mle 0148.637-F, marié, sans enfant.

Région de Kayes :

- M. Mamadou COULIBALY, N° Mle 0148-631-Z, mariée, 02 enfants ;
- Mme Nahan NIARE, N° Mle 0148.634-C, célibataire sans enfant.

Région de Koulikoro :

- Mme Aminata CISSE, N° Mle 0148.638-G, marié, 01 enfant.

Région de Ségou :

- Mme Alimatou CAMARA, N° Mle 0148.633-B, mariée, 04 enfants.

Région de Tombouctou :

- M. Mamadou COULIBALY, N° Mle 0148.639-H, célibataire.

Région de Gao :

- M. Moussa SANGARE, N° Mle 0148.635-D, mariée, 04 enfants.

Région de Ménaka :

- Mme Oumou DIARRA, N° Mle 0148.636-E, mariée, 01 enfant.

Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressés sont pris en charge à compter de la date de prise de service.

Article 3 : Les intéressés voyagent accompagnés des membres de leurs familles régulièrement à charge.

Imputation : Budget National

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

Bamako, le 27 JUIN 2016

Ampliations

MSHP.....	1
MTFPRE-DNFPP.....	2
MEF-DGB-CF-BCS-Trésor-Transit.....	6
DNS-CPS-IS.....	3
Gouv.-DRS/Kayes-Kkro-Ségou-Tbtou-Gao-Ménaka	12
Hôpital du Mali-CNTS.....	2
Intéressés et dossiers.....	18
DRH.....	10

**P/Le Ministre de la Santé et
de l'Hygiène Publique P.O
Le Secrétaire Général,**



Dr Bakary DIARRA



DECISION N°2016-00350 /MSHP-SG

Portant affectation de personnel

Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général de Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n°99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires du cadre de la Santé Publique ;

Vu le Décret n° 2016-0022/P-RM du 15 janvier 2016, modifié portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'Arrêté n° 2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;

Vu l'Arrêté n° 2016-1433/MTFP-CNCFP du 20 mai 2016 portant intégration dans la Fonction Publique ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les Médecins Pharmaciens et Odonto-Stomatologues dont les noms suivent, recrutés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaires stagiaires, reçoivent les affectations ci-après :

Direction Nationale de la Santé :

- Tata DIARRA, n° Mle 0148.449-S, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Nutrition, marié sans enfant ;
- M. Malick Yissibé KONE, n° Mle 0148.453-X, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Santé Publique, marié 01 enfant âgé de 1 an.

Institut National de Recherche en Santé Publique :

- M. Hama MAIGA, n° Mle 0148.450-T, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Entomologie-Parasitologie, marié 04 enfants âgés de 15-10-5 et 1 an.

Agence Nationale d'Evaluation des Hôpitaux :

- M. Bréhima KEITA, 0148.451-V, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Gestion des Hôpitaux, marié 01 enfant âgé de 5 ans.

Centre de Recherche, d'Etudes et de Documentation pour la Survie de l'Enfant :

- M. Yaya TOGO, n° Mle 0148.452-W, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Economie de la Santé.

Centre Hospitalier Universitaire Gabriel TOURE :

- M. Mamadou TRAORE, n° Mle 0148.420-J, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Médecine Générale, marié, 01 enfant de 5 ans ;
- M. Sékou LANDOURE, n° Mle 0148.421-K, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Médecine Générale, célibataire sans enfant ;
- M. Bory TRAORE, n° Mle 0148.424-N, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Médecine Générale, célibataire sans enfant.

Centre Hospitalier Universitaire du Point-G :

- Cheick Oumar SAMAKE, n° Mle 0148.435-B, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Médecine Générale, marié, 02 enfants âgés de 5 ans et 2 mois ;

Hôpital du Mali :

- M. Mahamadou ABDOU, n° Mle 0148.442-J, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Pharmacie Générale, marié, 03 enfants âgés e 4-3ans et 7 mois.

Laboratoire National de la Santé :

- M. Cheick Abou COULIBALY, n° Mle 0148.443-K, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Pharmacie Générale, célibataire sans enfant.

Région de Kayes :

- M. El Bassir KONATE, 0148.438-E, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Médecine Générale, Marié sans enfant ;
- M. Abdoulaye SAGARA, n° Mle 0148.439-F, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Médecine Générale, marié, 02 enfants.

Hôpital de Kayes :

- M. Boubacar Ousmane CISSE, n° Mle 0148.444-L, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Pharmacie Générale, marié 02 enfants âgés de 5 et 2 ans.

Région de Koulikoro :

- M. Chaka TRAORE, n° Mle 0148.427-S, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Médecine Générale, marié, 03 enfants âgés de 4-2-2 ans ;
- M. Salif SISSOKO, n° Mle 0148.428-T, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Médecine Générale, marié, 04 enfants âgés de 6-4-2 ans et 10 mois.

Région de Sikasso :

- M. Mahamadou COULIBALY, n° Mle 0148.423-M, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Médecine Générale, marié, 02 enfants âgés de 4 et 2 ans ;
- M. Salif GUINDO, n° Mle 0148.425-P, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Médecine Générale, marié, 01 enfant âgé de 8 mois.

Région de Ségou :

- M. Noumakan CAMARA, n° Mle 0148.426-R, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Médecine Générale, célibataire ;
- M. Mahamadou FOMBA, n° Mle 0148.429-V, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Médecine Générale, marié, 01 enfant âgé de 2 mois.

Région de Mopti :

- M. Youssouf Singadou Ousmane DJIGUIBA, n° Mle 0148.430-W, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Médecine Générale, célibataire sans enfant ;
- M. Dramane SAMAKE, n° Mle 0148.431-X, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Médecine Générale, célibataire sans enfant.

Hôpital de Mopti :

- M. Drissa DIARRA, n° Mle 0148.446-N, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Odonto-Stomatologie, célibataire sans enfant.

Région de Tombouctou :

- M. Bazoumana SANGARE, n° Mle 0148.432-Y, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Médecine Générale, marié, 01 enfant âgé de 1 an ;
- M. Amadou Tila KEBE, n° Mle 0148.422-L, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Médecine Générale, célibataire sans enfant.

Hôpital de Tombouctou :

- M. Idrissa KONATE, n° Mle 0148.433-Z, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Médecine Générale, célibataire sans enfant ;
- M. Cheik Oumar SAMAKE, n° Mle 0148.435-B, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Médecine Générale, marié, 02 enfants âgés de 5 ans et 2 mois ;
- M. Diakaridia BERTHE, n° Mle 0148.445-M, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Pharmacie Générale, célibataire sans enfant ;
- M. Dougouty KAMATE, n° Mle 0148.447-P, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Odonto-Stomatologie, célibataire sans enfant.

Région de Gao :

- M. Hamidou CISSE, n° Mle 0148.434-A, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Médecine Générale, célibataire sans enfant ;
- M. Allaye KASSOGUE, n° Mle 0148.436-C, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Médecine Générale, célibataire sans enfant ;
- M. N'Tolé TRAORE, n° Mle 0148.437-D, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Médecine Générale, célibataire marié, 03 enfants âgés de 5-4 et 1 an.

Hôpital de Gao :

- M. Bézo Gratien TRAORE, n° Mle 0148.448-R, Médecin, Pharmacien et Odonto-Stomatologue, spécialité Odonto-Stomatologie, célibataire sans enfant.

Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressés sont pris en charge à compter de la date de prise de service.

Article 3 : Les intéressés voyagent accompagnés des membres de leurs familles régulièrement à charge.

Imputation : Budget National

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

Bamako, le 27 JUIN 2016

Ampliations

MSHP.....	1
MTFPRE-DNFPP.....	2
MEF-DGB-CF-BCS-Trésor.....	5
DNS-CPS-IS.....	3
Tous Gouv.et DRS.....	2
Intéressés et dossiers.....	64
DRH.....	10

**P/Le Ministre de la Santé et
de l'Hygiène Publique P.O**

Le Secrétaire Général,



Dr Bakary DIARRA



